

**UNION GEOGRAPHIQUE INTERNATIONALE****COMITE NATIONAL FRANCAIS****191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris****Procès verbal de la séance du Conseil****du 17 mai 1995, Lille.**

*Etaient présents : Mesdemoiselles et Madame B. Coque, M. Dacharry, L. Davy ; Messieurs J. Bonnet, B. Dézert, A. Metton, R. Neboit-Guilhot, R. Paskoff, J.-R. Pitte, J. Renard, H. Rougier, Singaravelou, P.-J. Thumerelle, G. Wackermann.*

*Etaient invités Messieurs Z Cai et A. Dauphiné.*

En ouverture de séance, Monsieur le président Jean-Robert Pitte a donné lecture du faire-part qu'il a fait insérer dans *Le Monde* au nom du Conseil du CNG en mémoire de Madame Jacqueline Beaujeu-Garnier.

**Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 1994, Paris :**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**Point 2. Cooptation d'un nouveau membre :**

M. Jean Bastié, président par intérim de la Société de Géographie, est coopté en remplacement de Mme Beaujeu-Garnier, présidente de la Société de Géographie, décédée (14 votants, 12 voix pour, 2 abstentions).

**Point 3. Examen du projet de modification des statuts de l'U.G.I. :**

Le secrétaire général de l'U.G.I. a demandé l'avis du C.N.G. sur les propositions de modification des statuts de l'U.G.I., propositions qui seront discutées à l'occasion de Congrès régional de La Havane (août 1995) avant d'être soumises à l'Assemblée générale de La Haye (1996). L'essentiel du projet concerne les vice-présidences. Le bureau de l'U.G.I. voudrait porter à 7 le nombre des vice-présidents, chacun d'entre eux devenant responsable d'une aire géographique et d'un ensemble thématique de commissions. Le Conseil n'a émis aucune réserve quant à ces modifications des règles de fonctionnement interne de l'U.G.I. Par contre, il s'inquiète des ambiguïtés de la proposition d'étendre la qualité de membre, à titre individuel, en dehors des Comités nationaux. Il mandate les représentants officiels de la France (le Président et le Secrétaire Général du C.N.G.) à l'U.G.I. pour exprimer ses réserves et les contre-propositions qu'ils jugeront appropriées.

**Point 4. Vie des commissions du C.N.G. :**

- Commission *Zones arides* : M Pierre Gentelle est nommé président en remplacement de M Jean Tricart, Mme Brigitte Coque est nommée secrétaire.
- Commission *Hydrosystèmes continentaux* : M Paul Bravard est nommé président en remplacement de Mme Huguette Vivian, Mme Jeanne Cordonnier est nommée secrétaire.
- Commission *Géographie de la mer* : Le Conseil a accepté la démission de la présidence de M

Jean-Pierre Pinot, pour raison de santé.

#### **Point 5. Propositions de rapports à l'Assemblée générale :**

Le Conseil a examiné et approuvé le *Rapport moral et d'activités* établi par le Secrétaire général et le *Rapport financier* établi par le Trésorier.

#### **Point 6. Etablissement de la liste des personnalités cooptables :**

Le conseil a dressé, sur proposition du Bureau et selon les modalités habituelles, la liste des collègues qui seront proposés à la cooptation par l'Assemblée générale.

#### **Point 7. Examen du projet de réforme des statuts préparé par le Secrétaire général.**

Ce projet répond à deux préoccupations du Bureau :

1. associer plus étroitement l'ensemble des géographes universitaires et para-universitaires (et notamment les maîtres de conférence ou de recherche et les jeunes docteurs) et des géographes professionnels ayant une production scientifique à la vie du Comité National :
  - en les incitant davantage à participer, à part entière et à tous les niveaux, aux travaux, rencontres et autres activités organisés par le Conseil ou les commissions, dans le cadre national comme dans le cadre international,
  - en leur permettant de recevoir directement et personnellement toutes les informations diffusées par le bureau, et en particulier celles qui émanent de l'U.G.I.,
  - tout en continuant de garantir le haut niveau de représentativité scientifique du C.N.G. auprès de l'U.G.I., des autres Comités Nationaux, de l'Académie des Sciences et du COFUSI.

2. mettre fin aux dysfonctionnement apparus au cours des dernières années :

- dans le mode de recrutement des membres (la pratique actuelle conduisant à coopter sur titre, sans acte de candidature, des personnes qui ne désirent même pas adhérer au Comité ou qui ne donnent pas suite à leur cooptation),
- dans le recouvrement des cotisations (la pratique actuelle faisant supporter le coût de fonctionnement du Comité, et en particulier la diffusion de l'information auprès des mauvais payeurs, uniquement par ceux qui acquittent régulièrement leur cotisation).

Pour répondre au 1er objectif, il est proposé de donner un contenu concret aux notions de membre et de membre associé, toutes deux prévues mais non définies par les statuts primitifs. Tout géographe ayant un niveau scientifique reconnu (le doctorat paraissant le seuil minimal) pourrait devenir membre associé. Le recrutement des membres, dits titulaires pour des raisons de clarté, continuerait à se faire selon les modalités en vigueur parmi les personnalités justifiant d'un haut niveau scientifique en géographie (en principe docteurs d'État, habilités à diriger des recherches ou chercheurs justifiant d'une production scientifique équivalente). Titulaires et associés participeraient de la même manière à toutes les activités, travaux, rencontres, etc. du C.N.G. et siègeraient à l'Assemblée générale. Il n'y aurait de différence qu'en ce qui concerne les fonctions engageant la représentativité (conseil et bureau, présidences de commission, modifications statutaires) du Comité national, réservées aux titulaires.

Pour répondre au 2ème objectif, il est proposé :

- de traduire l'égalité de droit à l'information et à la participation par une égalité de cotisation (ce qui entraîne ipso facto la suppression du dégrèvement accordé aux retraités),
- de subordonner l'exercice des droits au paiement de la cotisation annuelle (ce qu'il est facile de

- vérifier instantanément depuis que la comptabilité du C.N.G. a été informatisée),
- de rénover le mode de recrutement actuel en subordonnant l'admission, d'une part à une candidature préalable, d'autre part à l'acquittement de la cotisation après que la cooptation ait été prononcée.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil a décidé à l'unanimité de soumettre le projet de réforme des statuts à l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.

### **Point 8 : Participation au 28ème Congrès International de l'U.G.I.**

Mlle Lucette Davy et M René Neboit ont fait état de l'avancement de l'ouvrage du C.N.G. destiné au 28ème Congrès. Il ne manque plus que deux des contributions sollicitées.

Chaque président de commission sera prochainement invité à fournir un bilan des recherches françaises dans le champ thématique de la commission qu'il a animée. Ces rapports seront rassemblés dans une livraison spéciale du Bulletin de l'A.G.F. qui sera diffusée au 28ème Congrès, en même temps que l'ouvrage du C.N.G.

Il serait souhaitable qu'Intergéo prenne en charge (ce que ne saurait assurer le C.N.G. et qui semble directement relever de la mission d'Intergéo) le stand de présentation des travaux des géographes français durant l'exposition organisée par l'U.G.I. à l'occasion du 28ème Congrès.

Le Président du C.N.G. se rapprochera d'Intergéo à ce sujet.

### **La prochaine réunion du Conseil a été fixée**

**au 16 décembre 1995 à 9h30, à l'Institut de Géographie de Paris, 191 rue Saint-Jacques.**